



Les mutations notamment pour les couples de la même compagnie

Par **Milatresse80**, le **08/11/2008** à **09:38**

Bonjour,rrnrnJe suis en CDI depuis 2001 dans notre compagnie aérienne nationale (AF ...) ainsi que mon pacsé qui est en CDI depuis 1999. Il a été muté en 2006 et à part 1 an sans solde pour le suivre, on ne m'a rien proposé. Je fais des demandes de mutation tous les ans depuis 2006 mais en vain. Ma question est la suivante : Mon employeur n'est-il pas dans l'obligation de me muter étant donné que nous travaillons dans la même compagnie ?rnMerci de m'aider car la situation est plus qu'insupportable !